

Membres en exercice : 15	
Présents	10
Votants	11
Procuration	1
Abstention	0
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

Le mardi 03 mars 2026 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 24 février 2026

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRIVIE, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Alain LEGROS, Sébastien SOULIE, Karine MARROUFIN, Régine VERT, Nathalie LESTRADE

Représenté(s) : Patrick NOAILHAC représenté par Philippe MAZEYRIE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

12.2026

Objet : Personnel – mise à jour du tableau des emplois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°14b.2015 du Conseil Municipal en date du 12 03 2015 concernant la détermination des taux de promotion,

Vu la délibération n°07.2026 du Conseil Municipal en date du 10 février 2026 concernant la dernière mise à jour du tableau des emplois,

Vu l'arrêté n°52.2021 en date du 31 mai 2021 portant sur l'établissement des lignes directrices de gestion,

Vu l'inscription d'un agent au titre de l'avancement de grade, au grade de rédacteur principal 2ème classe à compter du 01 septembre 2026,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, pour répondre aux nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 février 2026, Monsieur le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation ainsi que pour répondre aux nécessités des services :

A compter du 01 septembre 2026 :

la création d'un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet.

Le tableau des emplois est alors modifié comme suit :

A compter du 01 septembre 2026 :

Filière **ADMINISTRATIVE**

Cadre d'emploi **REDACTEUR**

Grade **REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET**

ancien effectif : 0 nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le tableau des emplois ainsi modifié.
Date de transmission de l'acte: 04/03/2026
Date de réception de l'AR: 04/03/2026

Tableau des Emplois au 01 septembre 2026

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

ATTACHE	1	Temps complet (35h00 hebdo)
RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	Temps complet (35h00 hebdo)
RÉDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	Temps complet (35h00 hebdo)
RÉDACTEUR	1	Temps complet (35h00 hebdo)

FILIÈRE TECHNIQUE

AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	3	Temps complet (35h00 hebdo)
ADJOINT TECHNIQUE	1	Temps complet (35h00 hebdo)
ADJOINT TECHNIQUE	1	Temps non complet (28h00 hebdo)
ADJOINT TECHNIQUE	1	Temps non complet (18h00 hebdo)

FILIÈRE MEDICO SOCIALE

ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	Temps complet (35h00 hebdo)
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	Temps non complet (17h00 hebdo)

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 03/03/2026
et de la transmission en Préfecture.

Atiliac, le 03 mars 2026.
Le Maire, Denis PINSAC.

Le secrétaire, Philippe MAZEYRIE



Date de transmission de l'acte: 04/03/2026
Date de reception de l'AR: 04/03/2026

019-211900709-2026012D-DE
A G E D I